DEPARTEMENT
LOIRET

CONSEIL MUNICIPAL
DE LANGESSE

Compte – rendu - Séance ordinaire du 21 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-et-un mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Mme Nadège CORCELLE, Maire.

Date de la convocation : 14 mars 2024

Présents : MMES, MM, Nadège CORCELLE, Alice CORCELLE, Marie LOSKOFF, Philippe COLMADIN et Francis ESNAULT.

Absents excusés : Madame Céline BOURSIER donne pouvoir à Madame Alice CORCELLE
Monsieur Cyrille PRESSOIR donne pouvoir à Monsieur Francis ESNAULT

Secrétaire de séance : Madame Alice CORCELLE

Madame le Maire demande l'approbation ou non du compte-rendu de la dernière séance de conseil municipal. Le compte-rendu de la réunion du 7 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

- **Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2023**

Mme Le Maire fait remarquer aux membres présents la constante augmentation du report annuel depuis 2020. Cela résulte d'une bonne gestion des finances communales. Cependant, des données sont faussées car nombreux sont les travaux réalisés sans émission de facture et des fournitures achetées par Mme le Maire. Les élus demandent que soit fait un bilan chaque année.

- **Adoption du Compte de Gestion définitif de l'exercice 2023**
- **Affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement 2023 vers le BP 2024**

→ Reprise du déficit d'investissement *(partie dépenses, article 001)* pour 16 656,67 euros

→ Solde des restes à réaliser d'investissement : - 1 220,00 euros

→ A la section d'investissement *(partie recettes, article 1068)* pour 17 876,67 euros afin de couvrir le besoin de financement du déficit

→ A la section de fonctionnement *(partie recettes, article 002)* pour 111 407,85 euros

- **Vote du Budget 2024 qui s'équilibre en fonctionnement à 179 000,00 € en dépenses et en recettes et à la section d'investissement à 501 576,67 € en dépenses et en recettes.**
  - Voir BP détaillé en annexe
- **Vote et approbation du maintien des taux des impôts directs locaux suivants :**

Les bases des trois taxes locales ont été réévaluées par l'Etat à hauteur de 3.90% (Loi de finances 2024). Pour rappel, la recette des impôts directs couvre tout juste les frais de personnel.

- Taxe d'habitation : 9,50 %
  (Cette taxe ne concerne que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale)
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : ... 30,70 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37,51 %

- ***QUESTIONS DIVERSES***

- Projet travaux de restauration de l'Eglise : bilan des visites des entreprises – Rendu du retour des réponses d'appel d'offres le 11 avril à 10h30 en Mairie – Lancement officiel de la collecte auprès de la Fondation du Patrimoine samedi 20 avril à 11h00 à l'Eglise
- Réunion publique organisée par la Gendarmerie de Gien le mardi 02 avril 2024 à 18h30 à la salle polyvalente de LES CHOUX afin d'être sensibilisés sur la prévention contre les cambriolages et l'escroquerie en ligne ainsi que sur les bons gestes à effectuer.
- Elections européennes le 9 juin / tenue des permanences du bureau de vote

La séance est levée à 20h20.
Le Maire, Nadège CORCELLE

Mairie de Langesse (Loiret)